

9

INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 9

- I. Assurer la modernisation et la durabilité des infrastructures
- II. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous
- III. Renforcer la performance environnementale des industries
- IV. Améliorer le financement des petites et moyennes entreprises (PME)

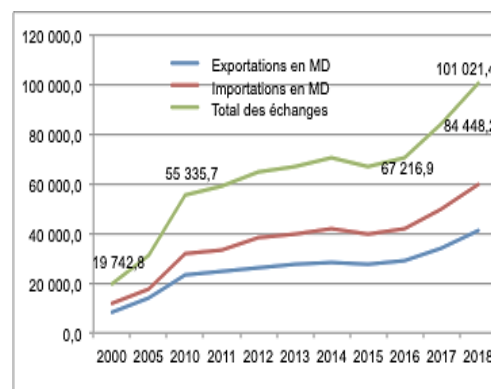
Réalisations et défis

I. Assurer la modernisation et la durabilité des infrastructures

Les infrastructures constituent un facteur clef de compétitivité de l'économie du pays, dans le désenclavement des régions et le renforcement de leur attractivité.

Transport maritime : la capacité portuaire du pays est restée inchangée et devenue un goulot d'étranglement majeur.

Les échanges extérieurs de la Tunisie⁹⁷ ont été quintuplés au cours des deux dernières décennies alors que la capacité portuaire du pays est restée inchangée alors que 98% des échanges extérieurs du pays passent par voie maritime à travers les huit ports maritimes de commerce : Radès, Bizerte, Sousse, Gabès, Zarzis, la Goulette, Sfax, et Skhira. Ces ports ont assuré en 2015 le transit de 28 millions de tonnes, 729 milles passagers et 297 milles voitures⁹⁸.



La stratégie du développement du secteur du transport maritime et portuaire repose sur les principaux axes suivants : i) le développement de la flotte maritime nationale, ii) le renforcement de l'infrastructure portuaire existante et la mise en place d'une nouvelle infrastructure portuaire moderne qui répond aux exigences des nouvelles mutations dans le secteur du transport maritime, iii) l'actualisation et la mise à niveau du cadre juridique et réglementaire, iv) la simplification des procédures administratives et commerciales et l'utilisation des NTIC dans l'échange anticipé des informations relatives aux navires et aux marchandises. Le PQD prévoit la réalisation d'un port en eau profonde à Enfidha (centre est du pays) dont l'appel d'offre a été lancé, la modernisation du port pétrolier de Skhira (sud-est du pays) et l'extension et modernisation de quatre autres ports.

Transport terrestre et ferroviaire : Le transport des personnes dans les villes tunisiennes repose principalement sur l'utilisation de la voiture particulière, le transport collectif ne représente que près de 30 % de l'ensemble des déplacements. Le transport de marchandises par camions reste le phénomène prédominant en matière de transport interne des marchandises, et le transport ferroviaire représente qu'environ 14% du volume total des marchandises transportées. Le Plan de Développement 2016/2020 retient deux principaux axes : i) la promotion du transport collectif et ii) la promotion du transport ferroviaire de marchandises.

⁹⁷ Exportations et importations

⁹⁸ <http://www.transport.tn/fr/maritime/presentation>

La réalisation de ces objectifs est concrétisée principalement par :

- Le renouvellement et l'extension du parc : acquisition de 1108 bus neufs (autobus-autocars) et 600 bus usagés.
- L'extension des réseaux du transport routier.
- L'achèvement de la ligne ferroviaire rapide du grand Tunis (mise en service Décembre 2019).
- la maintenance, le renforcement de l'infrastructure et la création et la réhabilitation des lignes.
- La réalisation de la stratégie transport 2040 (en cours de validation).

II. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous

Le tissu industriel tunisien est composé principalement de petites et très petites entreprises (PTPE). En 2017, le Répertoire National des Entreprises (RNE) enregistre environ 87 mille entreprises industrielles⁹⁹ dont 6% seulement comptent un effectif supérieur ou égal à 10, soit 5 373 entreprises¹⁰⁰ employant environ 520 mille personnes. 44% de ces entreprises sont totalement exportatrices (2 371 entreprises) générant 337 mille emplois, soit 64,8% du total de l'emploi créé. La part de l'industrie manufacturière est passée de 29,8% en 2011 à 23,1% en 2017¹⁰¹. L'industrie tunisienne est peu intégrée aux chaînes de valeur mondiales. Son contenu technologique demeure faible et les exportations restent concentrées sur quelques groupes de produits.

La Tunisie a engagé un programme de mise à niveau (PMN) du secteur industriel en 1996 qui visait principalement une restructuration et une modernisation du tissu industriel Tunisien et un renforcement de la compétitivité des entreprises tunisiennes et un deuxième programme de modernisation industrielle (PMI) en novembre 2003 qui met l'accent sur le soutien des institutions publiques au secteur privé¹⁰², sur l'accès au financement, ainsi que sur la maîtrise de l'immatériel¹⁰³. Le plan quinquennal de développement s'est fixé pour objectifs d'accroître le PIB industriel de 8% en moyenne, de doubler les exportations en 2020, d'accroître la valeur ajoutée des secteurs exportateurs de 15 % actuellement à 20 % en 2020 et de porter la part des secteurs à haut contenu technologique de 20 % du PIB en 2015 à 30 % en 2020. L'industrie agroalimentaire joue un rôle primordial dans le développement économique du pays. La Tunisie est le 1er exportateur mondial de dattes et d'huile d'olive ; 2ème pays d'Afrique exportateur de produits biologiques. La Tunisie prépare une nouvelle stratégie industrielle à l'horizon 2030, visant à rapprocher les institutions de recherche et le tissu économique et industriel. Toutefois, plusieurs filières industrielles sont positionnées sur des activités à faible valeur ajoutée malgré l'évolution constatée. D'autre part, on assiste à une inégalité de répartition régionale des investissements industriels malgré les avantages accordés dans la loi de l'investissement

II. Renforcer la performance environnementale des industries

Pour accroître son attractivité et améliorer sa compétitivité, la Tunisie doit s'engager clairement dans la mise en place d'une infrastructure industrielle de haut niveau et ce, par le développement d'une nouvelle génération de zones industrielles, la multiplication des pôles technologiques et des centres technologiques et industriels et la création de clusters. Un programme national de recherche et innovation (Décret n° 2011-1084 du 29 juillet 2011) a été créé en vue de favoriser le rapprochement et la collaboration entre entreprises, structures d'appui et équipes de recherche en vue de : i) Satisfaire les besoins de l'économie en R&D et Innovation, ii) Améliorer la compétitivité des entreprises, iii) Valoriser les recherches appliquées et iv) Faciliter le transfert des technologies. Entre 2011 et 2018, le montant des primes a atteint 12 MD pour financer 54 projets. 60% des montants débloqués ont permis aux structures d'appui de renforcer leur infrastructure et d'acquérir des équipements scientifiques.

⁹⁹ Le nombre des industries manufacturières sans tenir compte des industries extractives.

¹⁰⁰ Source: Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation- Avril 2019 ; <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/tissu.asp>.

¹⁰¹ Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS?locations=TN>

¹⁰² L'Agence de Promotion de l'Investissement (API) et les centres techniques.

¹⁰³ Management, innovation, développement, gestion, organisation, marketing, méthode de production, etc.

Grâce à ce programme 9 brevets ont été déposés, 10 prototypes réalisés et 3 start-up créées dans plusieurs secteurs.

Les Pôles de compétitivité contribueront à la concrétisation de la mise en place d'un réseautage, d'un partenariat stratégique entre les différents acteurs pour atteindre une meilleure compétitivité internationale qui ne se joue plus sur les faibles coûts de production, mais, de plus en plus, sur le terrain technologique, infrastructurel et organisationnel. Désormais, les infrastructures et l'économie des réseaux constituent un avantage comparatif déterminant. Une implantation dans les Technopoles permettra de développer les synergies inter-entreprises et entreprises-universités conduisant ainsi à la constitution de véritables districts industriels.

En Tunisie, les pôles de compétitivité et les technopoles, considérée comme des sociétés privées d'intérêt public, ont pour objectif de valoriser à la fois le potentiel universitaire tout en favorisant le développement des entreprises de haute technologie en accompagnant les porteurs de projet dans la mise en place de leur concept innovant et en aidant les dirigeants des entreprises dans leur ancrage avec les collectivités territoriales. La création des parcs technologiques fait partie de la stratégie du pays dans la mise en place des structures innovantes et créatives. Ils permettent de valoriser les résultats de la recherche et d'améliorer la capacité de la compétition de l'industrie nationale tout en offrant des emplois aux diplômés universitaires.

On peut citer à titre d'exemple:

- La technopole de Borj Cédria, dont les activités tournent autour de l'énergie renouvelable, l'eau, l'environnement et la biotechnologie végétale.
- La technopole de Sfax qui valorise les TIC et le multimédia. Le site comprend aussi plusieurs instituts et un centre de recherche informatique.
- Le pôle de compétitivité de Bizerte orienté sur l'agro-alimentaire. On y trouve centre de recherche et l'école nationale des ingénieurs de Bizerte.
- Le pôle de Sidi Thabet sur la biotechnologie appliquée à la santé et les industries pharmaceutiques ;
- Le pôle multisectoriel à Gabès. Au sein de ce parc technologique, on trouve l'école de médecine vétérinaire de Tunisie, le centre national des sciences et technologies nucléaires ainsi que d'autres instituts supérieurs.
- La technopole de Sousse spécialisée dans la mécanique, l'électronique et à l'informatique. Le parc comprend une pépinière d'entreprises.
- La technopole de Monastir vouée aux secteurs du textile et de l'habillement. Le centre de recherche physico-chimique et l'institut supérieur de la mode se trouvent dans l'enceinte de ce parc.

En plus des technopoles qui couvrent 10 Gouvernorats (Médénine, Gafsa, Gabès, Sfax, Sousse, Monastir, Nabeul, Bizerte, Manouba, Tunis), 5 complexes industriels et technologiques chargés notamment de l'animation de clusters portant sur des activités économiques phares des régions intérieures (Kef, Kasserine, Sidi Bouzid, Tozeur et Médénine).

Environnement des technopoles¹⁰⁴



¹⁰⁴ <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?docid=756&mcat=22&mrub=178>

Les Centres Techniques : Les missions des centres techniques visent, entre autres, la collecte de l'information technique, industrielle et commerciale, l'aide aux entreprises aux fins d'améliorer l'utilisation de leur potentiel technique et humain de production, l'élaboration des cahiers de charges pour la profession, la réalisation d'expertises¹⁰⁵. La Tunisie a mis en place un réseau de huit centres techniques, opérant dans le textile, le cuir et chaussures, le bois, la chimie, l'agroalimentaire, les industries mécaniques et électriques, les matériaux de construction et l'emballage. Les centres techniques ont accompagné 3000 entreprises en 2016 contre 1000 entreprises entre 2008-2009. Leur chiffre d'affaires a augmenté de 50% durant les 7 dernières années, pour atteindre 10 milliards de dinars. Toutefois, ces centres techniques nécessitent une réforme de leur cadre juridique et organisationnel.

Les Laboratoires : La Tunisie compte 630 Structures de Recherche (329 Laboratoires et 301 Unités) qui regroupent plus de 11500 chercheurs permanents (dont 30% du collège A et 70% du collège B) et environ 14000 doctorants et 3000 étudiants en master de recherche, en plus des administratifs, ingénieurs de recherche, et cadres techniques. Le Système National de la Recherche Scientifique en Tunisie comporte également des Unités de Services Communs de Recherche (66), des Unités spécialisées, ainsi que des Écoles Doctorales (37)¹⁰⁵⁺. La Tunisie occupe la 4ème position en Afrique, après l'Afrique du sud, l'Égypte et le Nigéria¹⁰⁶. Une vingtaine de clusters ont été créés dans des activités industrielles prioritaires sous forme d'associations ou de groupements d'intérêt économique réunissant des entreprises privées, des centres de formation, des structures d'appui et des structures de recherche scientifiques.

III. Améliorer le **financement** des petites et moyennes entreprises (PME)

Le financement de l'investissement constitue un obstacle surtout pour les PME tunisiennes dans les régions en raison de la cherté du crédit, des difficultés d'accès aux fonds et des démarches administratives complexes et lentes¹⁰⁷. En dépit de l'existence de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) et la Banque tunisienne de solidarité (BTS), dont l'offre La Ligne de Dotation de Soutien à la Restructuration Financière des PME (FAR PME) fait partie d'une batterie de mesures prises par le gouvernement pour améliorer la situation financière des PME qui traversent des difficultés passagères. Cette ligne de trois ans à partir de 2018, cible 600 PME avec une enveloppe budgétaire de 400 MD.

Pour diversifier et compléter l'effort du secteur financier un projet de loi sur le Crowdfunding ou le financement participatif est en phase de finalisation et sera très bientôt présenté à l'approbation du gouvernement en 2019.

Les technologies de l'information, de communication et la réduction de la fracture numérique

La Stratégie « Tunisie Digitale 2020 » s'articule autour de quatre axes: i) « Infrastructure » : Généraliser l'accès à l'internet haut débit et à la connaissance et développer le très haut débit. ii) « e-Gov » : Transformer l'administration par l'usage et l'adoption du Numérique pour une meilleure Efficacité et Transparence, iii) « e-Business » : Transformer les entreprises par l'intensification de l'usage du numérique, iv) « Smart Tunisia » : Être dans le Top des meilleures destinations de l'Offshoring et Leader de l'Offshoring IT de la région MENA. En matière de réduction de la fracture numérique entre les différentes zones du pays, le projet (Couverture des Zones Blanches) couvre 94 secteurs (180 milles habitants) répartis sur 47 délégations dans 15 gouvernorats. Jusqu'au Mars 2019, 52 secteurs ont été couverts ; soit un taux de réalisation de 54%. Entre 2010 et 2017, la proportion de la population utilisant l'Internet est passée de 17% à 56% et celle utilisant un téléphone portable est passée de 67% à 85%. Dans ce domaine demeure insuffisante, le manque de banques de développement, qui avaient joué un rôle important dans les années 80, en matière de développement de l'industrie, à travers le financement de la création des PME se fait sentir.

¹⁰⁵ Loi n° 94-123 du 28 novembre 1994

¹⁰⁵⁺ http://www.mes.tn/page.php?code_menu=177&code_menu_parent=28

¹⁰⁶ Classement des pays d'Afrique en fonction de la production d'articles ou reviews de 2011 à 2016, source: scopus.

¹⁰⁷ Selon le président de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONNECT),

L'accès des PME aux crédits bancaires est subordonné à une étude de faisabilité technico-économique fiable ainsi qu'à la présentation de garanties réelles exigées par les bailleurs de fonds.

Au moment de sa création, une PME est confrontée à la faiblesse de ses moyens financiers pour faire face au coût de cette étude de faisabilité, surtout lorsqu'elle a recours à des bureaux d'études spécialisés. Pour faire face à cette difficulté, l'Etat subventionne le coût de l'étude à hauteur de 70 %. Cette subvention n'est accordée que si l'étude est acceptée par les banques et les SICAR, qui donnent à cet effet un accord de principe de financement du projet. Par ailleurs, la BFPME, a également été créée pour renforcer le dispositif des établissements financiers en place (banques, SICAR, organismes de leasing, etc.). Cette banque, chargée de la coordination avec les autres banques et les SICAR pour boucler les schémas de financement des projets, couvre l'intégralité des activités de conseil, de suivi et de financement dédiées aux PME.

Les PME, sont tenues de fournir aux banques des garanties réelles en dehors des composantes du projet, surtout lorsqu'il s'agit d'un jeune promoteur. Cette contrainte est de nature à réduire le nombre de projets réalisés et pénaliser des projets portés par des entrepreneurs hautement qualifiés et crédibles. La société SOTUGAR, créée pour garantir les crédits et participations dont bénéficient les PME, partage le risque lié au financement des investissements avec ses partenaires financiers en prenant en charge une proportion pouvant aller de 50 % à 75 % des montants des concours acceptés à la garantie. Mais, souvent, les établissements financiers, tardent à suivre cette logique.

SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Une cartographie des parties prenantes concernées a été élaborée par le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale englobant les représentants des institutions suivantes: Ministère de l'Industrie et des PME, Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Technologies de la communication et de l'économie numérique, Ministère du Transport, INS, ITCEQ,

